

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

AVRIL 1929

N° 4

Les entreprises publiques de la Confédération.

Par *Robert Bratschi.*

I.

Au cours de ces dernières années, on a beaucoup discuté la question de savoir si et dans quelle mesure l'Etat doit s'occuper d'entreprises commerciales. Les services publics sont fréquemment l'objet de vives critiques de la part des milieux patronaux. Durant les années 1922 à 1924, lors de la réorganisation administrative des Chemins de fer fédéraux, les adversaires les plus acharnés des entreprises d'Etat ont même envisagé la désétatisation ou l'affermage de cette grande administration fédérale. Diverses publications parues depuis lors nous prouvent que la question n'est pas encore abandonnée. En septembre 1927, le congrès des banquiers suisses a discuté le problème de l'économie publique mis en opposition avec l'économie privée, après avoir entendu un exposé de M. le Dr Johr, directeur du Crédit suisse. Les deux votations populaires concernant le ravitaillement du pays en pain qui ont eu lieu en décembre 1926 et en mars 1929 ont fourni l'occasion favorable pour porter cette discussion devant l'opinion publique. Une publication, que vient d'édition la commission nationale suisse de la Chambre internationale du commerce au sujet de l'activité des services publics en Suisse dans le domaine économique, nous prouve que ces milieux-là n'ont pas l'intention d'abandonner la lutte contre l'Etat-patron. Il n'est un secret pour personne que les adversaires déclarés des entreprises d'Etat remplissent même de hautes fonctions dans l'Etat. Sous la direction de Monsieur le conseiller fédéral Musy, les élections d'octobre 1928 et la campagne au sujet du monopole du blé se sont déroulées en partie avec ce mot d'ordre: « Sus aux entreprises d'Etat! ».

Mais la lutte contre les services publics n'est pas une manifestation purement helvétique. Au contraire, elle se déroule dans presque tous les pays. Les adversaires de l'économie collective voient, avec raison, dans les services publics existants l'intervention